



Règlements généraux du primaire

Les voies de communication : la direction remettra à l'enfant le plus jeune de la famille la communication entre l'école et le foyer. Les informations se retrouvent aussi sur le site Web de l'école et ses réseaux sociaux ou par courriel. Les courriels et l'agenda sont aussi d'autres moyens de communication avec les enseignants.

Il est important de respecter le protocole de communication du Conseil scolaire Centre-Est avec les enseignants et la direction :

Le parent :

- A) Doit d'abord discuter toute inquiétude avec l'enseignant responsable de son enfant;
- B) Doit, si l'enseignant ne lui donne pas satisfaction, soumettre la situation à la direction de l'école;
- C) Doit, en troisième lieu, si les étapes 1 et 2 n'ont pas donné satisfaction, soumettre la situation à la direction générale qui prendra la décision qui lui paraît appropriée;
- D) Peut, en dernier recours, enclencher une procédure d'appel. (Politique 12)

Absence : Lorsque votre enfant est absent, vous devez communiquer avec l'école pour prévenir la secrétaire.

Les devoirs : Il est suggéré de faire 10 minutes d'études/lecture par soir par niveau scolaire.

Collations et dîners : Nous favorisons des collations et des dîners santé. Les boissons gazeuses (Coke, Pepsi) et les boissons énergisantes (Monster Energy) sont interdites en tout temps à l'école et sur la cour d'école et durant les excursions organisées par l'école.

Les casquettes : Les casquettes seront permises dans l'école, mais **ne seront pas permises** lors des cours, spectacles ou assemblées liturgiques.

Code vestimentaire : L'École du Sommet s'attend à ce que son personnel et ses élèves soient vêtus correctement.

- Tes pantalons courts (short) et tes jupes doivent être plus longs que la longueur de ton bras tendu.
- Tes vêtements doivent être portés de façon à ce qu'on ne voit pas tes sous-vêtements ni tes parties privées.
- Les vêtements et accessoires présentant des messages prônant toute forme de violence, de sexisme ou faisant la promotion de drogue ou d'alcool ne sont pas tolérés.

Les sorties durant l'heure du midi : Pour les excursions non surveillées durant les heures du midi, les élèves doivent fournir une note signée à **chaque absence** à l'heure du midi et présenter cette note à l'enseignant titulaire de classe avant de quitter l'école.

Aucune forme d'intimidation n'est tolérée : Il y aura rencontre avec tes parents. L'École du Sommet fait la promotion de *Vers le Pacifique* et *Différents, mais pas indifférents* pour vous aider à résoudre les conflits.

Il est interdit de fumer sur la propriété de l'école. Il est illégal pour toute personne âgée de moins de 18 ans de fumer.

Le non-respect d'un article du Code de vie et des règlements généraux de notre école aura pour conséquence une action de la part de l'enseignant ou de l'administration. Cette action ira de l'avertissement à la suspension de l'école pendant 5 jours. La direction pourrait aussi demander au Conseil scolaire Centre-Est l'expulsion de l'élève.

